



Commune
de
FAA'A

LISTE DES DELIBERATIONS

Dans sa séance du mardi 11 février 2025, le Conseil municipal a examiné les délibérations suivantes :

N°	Objet	
01/2025	Approuvant la reprise anticipée des résultats et des restes à réaliser au titre de l'exercice 2024 du budget principal	Approuvée
02/2025	Approuvant la reprise anticipée des résultats et des restes à réaliser au titre de l'exercice 2024 du budget annexe Eau	Approuvée
03/2025	Approuvant la reprise anticipée des résultats et des restes à réaliser au titre de l'exercice 2024 du budget annexe Déchets	Approuvée
04/2025	Adoptant le Budget principal de la Commune de FAA'A au titre de l'exercice 2025	Approuvée
05/2025	Adoptant le Budget Annexe Eau de la Commune de FAA'A au titre de l'exercice 2025	Approuvée
06/2025	Adoptant le Budget Annexe Déchets de la Commune de FAA'A au titre de l'exercice 2025	Approuvée
07/2025	Adoptant le Budget Annexe Assainissement de la Commune de FAA'A au titre de l'exercice 2025	Approuvée
08/2025	Autorisant le Maire à signer le protocole d'accord avec la société Tahiti Ohi Pehu	Approuvée
09/2025	Autorisant le Maire à signer le protocole d'accord avec la société Tahitienne de Secteurs Publics	Approuvée
10/2025	Autorisant le Maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition temporaire d'un camion benne à ordures ménagères (BOM) et d'une chargeuse-pelleteuse par la commune de Paea au profit de la commune de Faa'a	Approuvée
11/2025	Autorisant le Maire à signer la convention d'occupation précaire des sites de l'OPH	Approuvée
12/2025	Approuvant le dossier technique et le plan de financement prévisionnel de l'opération « Etudes, fourniture et pose de centrales photovoltaïques des bâtiments communaux »	Approuvée
13/2025	Modifiant la délibération n°44/2023 du 5 septembre 2023 acceptant le principe d'acquisition des parcelles P486 et R511 sur la terre Teruamotoro sise à Faa'a	Approuvée
14/2025	Portant acquisition de la parcelle préemptée n°176 de la section P à Teroma	Approuvée
15/2025	Portant modification de trois postes budgétaires d'agent de police judiciaire adjoint	Approuvée

Vu pour être affiché le **13 février 2025** conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française. Ces délibérations peuvent être consultées au secrétariat de la Direction Générale des Services pendant les horaires d'ouverture du service (du lundi au jeudi de 7h30 à 15h30 et le vendredi de 7h30 à 14h30).



Fait à FAA'A, le 13 février 2025.

Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint


Robert MAKER